
Rapport du président Février 2024

Négociations 2023

À la suite de notre assemblée générale du 30 janvier dernier lors de laquelle les membres du SEP ont voté en faveur d'accepter la proposition en matières intersectorielles et en faveur de rejeter celle en matières sectorielles, nos résultats ont été compilés à ceux des autres syndicats affiliés de l'APEQ et de la FSE. Il a été confirmé le 14 février que la majorité des membres avaient voté en faveur de la proposition sectorielle, bien qu'une profonde insatisfaction liée à la proposition ait été notée.

De façon similaire, les résultats de la proposition intersectorielle ont été compilés parmi tout le Front commun. Les présidentes et présidents des syndicats qui composent le Front commun ont confirmé le 23 février que la proposition intersectorielle avait également été acceptée par la majorité des membres.

Ensemble, ces résultats nous confirment maintenant qu'une entente de principe a été conclue pour l'entente provinciale 2023-2028.

Le travail est déjà amorcé quant à la rédaction du texte de l'entente provinciale et sera l'objectif principal de nos négociateurs à l'APEQ pour les prochaines semaines et prochains mois.

Mobilisation

Vu la conclusion des négociations provinciales, toutes nos actions de mobilisation sont suspendues. Nous souhaitons remercier les délégués du SEP ainsi que toutes les enseignantes et tous les enseignants pour la formidable solidarité dont ils ont fait preuve ces derniers mois.

Néanmoins, bien que l'on vous demande de retirer les infographies de mobilisation de votre signature numérique, nous vous incitons fortement à maintenir la signature numérique active. SVP, conservez votre message d'absence dans votre signature numérique et répondez à vos courriels professionnels uniquement durant vos heures de travail. Votre temps personnel vous appartient!

Mise en application des ententes de rareté de main-d'œuvre

Le financement a été rendu disponible par le MEQ pour des projets conjoints entre la commission scolaire et le syndicat pour aider à mitiger les impacts de la pénurie de main-d'œuvre. La CSLBP et le SEP ont été approuvés pour trois projets.

Le premier projet consiste à fournir le financement pour libérer les enseignants mentors spécifiquement pour soutenir les enseignantes et enseignants non légalement qualifiés, et ce en plus du financement existant déjà prévu pour la libération conformément à l'entente provinciale.

Le deuxième projet s'applique à l'année scolaire 2023-2024 : toutes les enseignantes et tous les enseignants qui ont une tâche à 100 % et qui consentent à faire de la suppléance d'urgence seront rémunérés 1/1000^e de leur salaire annuel + 20 %. Une fois en vigueur, le calcul sera effectué rétroactivement au début de l'année scolaire. Ceci est également complètement distinct des changements au versement pour suppléance d'urgence qui sera effectué une fois la nouvelle entente provinciale signée.

Finalement, le troisième projet a comme objectif de fournir un encadrement et un soutien aux enseignantes et enseignants sur une base individuelle. Le groupe ciblé sera composé d'enseignantes et enseignants qui ont de la difficulté à réconcilier leur équilibre travail-vie personnelle et qui recherchent un soutien organisationnel offert par un coach à l'extérieur de la commission scolaire.

Si vous connaissez des enseignantes et enseignants qui souhaiteraient un tel encadrement, svp, veuillez les inviter à contacter le président du SEP ou Anne-Marie Lavoie, directrice adjointe du service des ressources humaines.

Modification au calendrier scolaire 2023-2024 du secteur des jeunes

À la suite d'une consultation menée auprès des enseignantes et enseignants, le SEP peut confirmer que 57 % des répondants ont opté en faveur de déplacer la journée pédagogique du 18 mars au 8 avril. Une communication formelle a été transmise à la CSLBP, et les commentaires des enseignantes et enseignants ont également été partagés.

Soumis par
Matt Wilson